



## FORMULAIRE DE BENEVOLAT

Renseignements sur le candidat				
Nom :		Prénom :		Autre initiale
Adresse (domicile) :		Numéro de téléphone principal : (     )		
Ville :		État :	Code postal :	
Adresse e-mail (requis) :		Numéro de sécurité sociale (facultatif) :		Date de naissance : (MM/JJ/AAAA)
Où désirez-vous être bénévole ? (école/lieu)				
Votre demande concerne-t-elle un programme en particulier ? Si oui, merci d'indiquer le programme en question				

### Accord de Confidentialité / déclaration des bénévoles

Que ce soit au cours de leurs activités avec Denver Public Schools ou par la suite, les bénévoles, stagiaires et tous autres prestataires de service pour DPS dûment autorisés sont tenus de préserver le caractère confidentiel de toutes les informations et de tous les documents confidentiels et/ou exclusifs liés à Denver Public Schools, y compris, mais sans s'y limiter, les dossiers du personnel et des élèves (« Informations confidentielles ») auquel ils ont accès dans le cadre de leur bénévolat.

De ce fait, j'accepte et je m'engage à préserver la confidentialité des Informations confidentielles et à ne jamais conserver ou utiliser celles-ci à mauvais escient. Je n'utiliserai en aucun cas ces Informations confidentielles à mon avantage ou au profit de toute autre entreprise ou personne, ni à l'encontre des intérêts de Denver Public Schools. Cette obligation de confidentialité est valable indéfiniment et demeure en vigueur après la résiliation du présent accord.

J'accepte et je m'engage également à respecter toutes les règles applicables de Denver Public Schools, en lien avec mes activités de bénévole. En tant que bénévole DPS, je reconnais en outre de pas être employé(e) par Denver Public Schools et ne recevoir aucune indemnité ou avantage quelconque en échange de mon temps ou de mes prestations. Je comprends que l'équipe DPS aura accès à mon nom et à ma date de naissance au cours du traitement de mon formulaire de bénévolat.

J'accepte et je m'engage également, à la demande de Denver Public Schools ou en cas de cessation de mes prestations, à restituer dans les plus brefs délais tout élément appartenant à Denver Public Schools, et notamment l'ensemble des documents, disques ou autres supports informatiques, ainsi que tout autre document en ma possession ou sous ma responsabilité et contenant des idées, procédés, concepts ou autres informations confidentielles ou exclusives et appartenant à Denver Public Schools ou à ses employés ou élèves.

Date	Signatures :
Date	Nom manuscrit

## Déclaration et consentement pour la vérification des antécédents du bénévole

### Déclaration quant à la vérification des antécédents du bénévole

Denver Public Schools peut être amené à obtenir de Verified Volunteers, 113 South College Avenue, Fort Collins, CO, 80524, (855) 326-1860. [www.verifiedvolunteers.com](http://www.verifiedvolunteers.com), un rapport sur le consommateur et / ou un rapport d'enquête sur le consommateur (« RAPPORT ») contenant des informations générales à votre sujet, en lien avec le bénévolat. Verified Volunteers peut être amené à obtenir des rapports supplémentaires tout au long de votre parcours de bénévole afin de mettre à jour les informations de votre dossier, sans qu'une déclaration ou demande de consentement supplémentaire ne soit requise.

Le RAPPORT peut comporter des informations sur votre personnalité, votre réputation générale, vos traits de caractères et votre mode de vie. Le RAPPORT peut inclure, sans toutefois s'y limiter, des rapports de solvabilité et antécédents en matière de crédit, votre casier judiciaire et autres antécédents judiciaires, des archives judiciaires publiques, des registres d'immatriculation automobile et antécédents de conduite, ainsi que l'attestation de votre immatriculation à la sécurité sociale et vos adresses antérieures, dans la mesure des limites imposées par les lois fédérales et locales applicables. Ces informations peuvent être obtenues auprès de sources publiques et privées, dont des établissements de crédit, agences gouvernementales, archives judiciaires, et autres.

En cas d'obtention d'un RAPPORT d'enquête sur le consommateur, et au-delà des éléments cités ci-dessus, la nature et le champ d'application de ce RAPPORT seront réservés à des fins de références personnelles.

Signature du candidat bénévole : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Consentement pour la vérification des antécédents du bénévole

Je confirme avoir lu la déclaration quant à la vérification des antécédents bénévoles fournie par (« SOCIÉTÉ »), ainsi que le présent consentement pour la vérification des antécédents du bénévole. En apposant ma signature ci-dessous, je consens à ce que Verified Volunteers, une agence d'évaluation du crédit basée à 113 South College Avenue, Fort Collins, CO, 80524, (855) 326-1860, [www.verifiedvolunteers.com](http://www.verifiedvolunteers.com), prépare une synthèse de mes antécédents pour la SOCIÉTÉ et ses représentants attirés, afin d'aider la SOCIÉTÉ à décider de mon statut de bénévole, ce à tout moment après réception du présent consentement et tout au long de mon parcours de bénévole, dans la mesure prévue par la loi. À cet effet, j'autorise sans réserve par la présente tout organisme public chargé de l'application de la loi, tribunal, établissement scolaire, bureau d'immatriculation automobile, établissement de crédit ou tout autre agence, service de renseignements ou référentiel de données, à fournir toute information me concernant à Verified Volunteers et/ou à la SOCIÉTÉ elle-même, et j'autorise Verified Volunteers à fournir ces informations à la SOCIÉTÉ. Je conviens qu'une télécopie (« fax »), copie électronique ou copie photographique du présent consentement possède la même portée juridique que l'original.

J'accuse réception du document « RÉCAPITULATIF DE VOS DROITS EN VERTU DE LA LOI DU FAIR CREDIT REPORTING ACT » (loi sur les rapports de solvabilité équitables) du Bureau de la protection financière des consommateurs.

Nom du candidat bénévole (manuscrit) \_\_\_\_\_

Signature du candidat bénévole : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

#### Réservé à l'administration

En ma qualité de représentant de Denver Public Schools, j'atteste avoir réceptionné ce document, avoir demandé et vu la pièce d'identité avec photo du bénévole et avoir été témoin de sa signature.

Date :	Signature :
Date :	Nom manuscrit :

## Récapitulatif de vos droits en vertu de la loi du « Fair Credit Reporting Act »

Le « Fair Credit Reporting Act » (FCRA ou loi sur les rapports de solvabilité équitables) favorise le caractère exact, équitable et confidentiel des informations contenues dans les dossiers des agences d'évaluation du crédit. Il existe de nombreux types d'agences d'évaluation du crédit, notamment des établissements de crédit et des agences spécialisées (telles que des agences vendant des informations relatives aux chèques, dossiers médicaux et locations immobilières). Vous trouverez ici un récapitulatif de vos droits principaux en vertu du FCRA. **Pour plus d'information, ou pour connaître vos droits supplémentaires, consultez [www.consumerfinance.gov/learnmore](http://www.consumerfinance.gov/learnmore) ou contactez le Bureau de la protection financière des consommateurs : Consumer Financial Protection Bureau, 1700 G Street N.W., Washington, D.C. 20552.**

Vous devez être notifié(e) en cas d'utilisation d'éléments de votre dossier en votre défaveur. Toute personne utilisant un rapport d'évaluation de crédit ou un autre type d'enquête sur le consommateur pour justifier le refus d'une demande de crédit, d'assurance ou d'emploi de votre part (ou toute autre mesure défavorable) est tenue de vous en informer et de vous fournir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'agence à l'origine de l'information.

Vous avez le droit de connaître le contenu de votre dossier. Vous pouvez demander et obtenir l'ensemble des informations vous concernant contenues dans les dossiers d'une agence d'évaluation du crédit (« divulgation du dossier »). Vous devez pour ce faire fournir les pièces d'identité requises, dont votre numéro de sécurité sociale potentiellement. Dans de nombreux cas, la divulgation du dossier est gratuite. Vous pouvez bénéficier d'une divulgation du dossier gratuite dans les cas suivants :

- une personne a pris une décision en votre défaveur sur la base d'informations contenues dans votre rapport d'évaluation de crédit,
- vous êtes victime d'un vol d'identité et désirez ajouter une alerte à la fraude à votre dossier,
- votre dossier contient des informations inexactes résultant d'une fraude,
- vous bénéficiez de l'assistance publique,
- vous êtes au chômage mais prévoyez de postuler à un emploi dans les 60 prochains jours.

Tous les consommateurs ont en outre droit à une divulgation gratuite tous les 12 mois, à la demande de chaque établissement de crédit national et des agences d'évaluation du crédit spécialisées nationales. Consultez [www.consumerfinance.gov/learnmore](http://www.consumerfinance.gov/learnmore) pour plus d'informations.

Vous avez le droit de demander votre cote de crédit. Une cote de crédit est un résumé numérique de votre solvabilité, établi sur la base des informations fournies par les établissements de crédit. Vous pouvez demander à obtenir une cote de crédit auprès des agences d'évaluation du crédit qui créent ou distribuent des cotes utilisées dans le cadre de prêts immobiliers, mais ce service est payant. Dans le cadre de certains emprunts, l'organisme de prêt fournit les informations relatives à votre cote de crédit gratuitement.

Vous avez le droit de contester toute information incomplète ou inexacte. Si vous détectez et signalez la présence d'informations incomplètes ou inexactes dans votre dossier à l'agence d'évaluation du crédit, celle-ci est tenue de vérifier ces informations, sauf si la requête est de nature futile. Consultez [www.consumerfinance.gov/learnmore](http://www.consumerfinance.gov/learnmore) pour une explication des procédures en cas de litiges.

Les agences d'évaluation du crédit sont tenues de corriger ou de supprimer toutes informations inexactes, incomplètes ou invérifiables. Les informations inexactes, incomplètes ou invérifiables doivent être supprimées ou corrigées, généralement dans un délai de 30 jours. Une agence d'évaluation du crédit peut toutefois continuer à diffuser des informations dont elle a déterminé l'exactitude.

Les agences d'évaluation du crédit ne peuvent pas diffuser des informations défavorables qui sont obsolètes. Dans la plupart des cas, une agence d'évaluation du crédit ne peut pas diffuser une information défavorable remontant à plus de sept ans ou une liquidation financière remontant à plus de 10 ans.

L'accès à votre dossier est limité. Une agence d'évaluation du crédit est uniquement autorisée à fournir des informations à votre sujet en cas de demande justifiée (en général dans le cadre d'une demande de votre part auprès d'un créancier, assureur, employeur, propriétaire ou autre entreprise). Le FCRA précise les cas qui justifient un accès aux informations.

Vous devez donner votre accord pour qu'un rapport soit fourni à un employeur. Une agence d'évaluation du crédit n'est pas autorisée à divulguer des informations vous concernant à un employeur (actuel ou potentiel), tant que l'employeur ne dispose pas de votre consentement écrit. Un consentement écrit n'est généralement pas requis dans le secteur du transport routier. Pour plus d'informations, consultez [www.consumerfinance.gov/learnmore](http://www.consumerfinance.gov/learnmore).

Vous pouvez limiter les offres « présélectionnées » de crédit et d'assurance que vous recevez, en fonction des informations contenues dans votre rapport d'évaluation de crédit. Toute offre « présélectionnée » de crédit ou d'assurance non sollicitée doit inclure un numéro de téléphone gratuit que vous pouvez contacter pour supprimer votre nom et adresse de la liste de diffusion utilisée par l'offre. Vous pouvez vous désabonner auprès des établissements de crédit à l'échelle nationale : 1 888 5OPTOUT (1 888 567 8688).

Vous pouvez demander des dommages et intérêts aux contrevenants. En cas de violation de la loi du FCRA par une agence d'évaluation du crédit, ou, dans certains cas, par l'utilisateur d'un rapport sur le consommateur ou par le fournisseur d'informations à une agence d'évaluation du crédit, vous pouvez intenter une action contre eux devant un tribunal fédéral ou local.

Les victimes de vol d'identité et le personnel militaire en service actif possèdent des droits supplémentaires. Pour plus d'informations, consultez [www.consumerfinance.gov/learnmore](http://www.consumerfinance.gov/learnmore).

Les États sont habilités à appliquer la loi du FCRA et de nombreux États possèdent leurs propres lois au sujet des rapports sur les consommateurs. Dans certains cas, il est possible que la loi de l'État vous accorde davantage de droits. Pour plus d'informations, contactez votre agence nationale ou locale de protection des consommateurs ou le procureur général de votre État. Pour plus d'informations sur vos droits fédéraux, contactez :

<b>Pour toutes questions ou doutes concernant :</b>	<b>Veillez contacter :</b>
1. a. Les banques, les caisses d'épargne et les coopératives de crédit possédant un actif total de plus de 10 milliards de dollars, ainsi que leurs filiales.	<b>a.</b> Bureau of Consumer Financial Protection 1700 G Street NW Washington, DC 20552
b. Des filiales autres que les banques, caisses d'épargne ou coopératives de crédit sont également tenues d'indiquer, outre le Bureau :	<b>b.</b> Federal Trade Commission: Consumer Response Center - FCRA Washington, DC 20580 (877) 382-4357
<b>2. Hors point 1 ci-dessus :</b>	
<b>a.</b> Les banques nationales, caisses d'épargne fédérales, succursales fédérales et agences fédérales de banques étrangères	<b>a.</b> Office of the Comptroller of the Currency, Customer Assistance Group 1301 McKinney Street, Suite 3450, Houston, TX 77010-9050
b. Les banques d'État membres, succursales et agences de banques étrangères (autres que les succursales fédérales, agences fédérales et succursales d'État assurées de banques étrangères), les sociétés de prêt commercial détenues ou contrôlées par des banques étrangères et les organisations agissant en vertu des sections 25 ou 25A de la « Federal Reserve Act » (Loi sur la Réserve fédérale).	<b>b.</b> Federal Reserve Consumer Help Center PO Box 1200 Minneapolis, MN 55480
c. Les banques assurées non membres, les succursales d'État assurées de banques étrangères et les caisses d'épargne d'État assurées	<b>c.</b> FDIC Consumer Response Center, 1100 Walnut Street, Box #11, Kansas City, MO 64106
<b>d.</b> Les caisses de crédit fédérales	<b>d.</b> National Credit Union Administration Office of Consumer Protection (OCP) Division of Consumer Compliance and Outreach (DCCO), 1775 Duke Street, Alexandria, VA 22314
<b>3. Les transporteurs aériens</b>	Asst. General Counsel for Aviation Enforcement & Proceedings, Aviation Consumer Protection Division Department of Transportation, 1200 New Jersey Avenue SE, Washington, DC 20590
<b>4. Les créanciers assujettis au « Surface Transportation Board » (commission américaine du transport de surface)</b>	Office of Proceedings, Surface Transportation Board, Department of Transportation 395 E Street, SW, Washington, DC 20423
<b>5. Les créanciers assujettis au « Packers and Stockyards Act » (loi américaine sur le conditionnement et les parcs à bestiaux)</b>	Le responsable local du département « Packers and Stockyards Administration »
<b>6. Les sociétés d'investissement pour les petites entreprises</b>	Associate Deputy Administrator for Capital Access, United States Small Business Administration 409 Third Street, SW, 8th Floor, Washington, DC 20416
<b>7. Les agents de change et courtiers</b>	Securities and Exchange Commission, 100 F St NE, Washington, DC 20549
<b>8. Les réserves foncières fédérales, caisses foncières fédérales, banques de crédit fédérales intermédiaires et associations de crédit à la production</b>	Farm Credit Administration, 1501 Farm Credit Drive, McLean, VA 22102-5090
<b>9. Les détaillants, sociétés financières et tous autres créanciers non cités ci-dessus</b>	Bureau régional de la FTC pour la région dans laquelle le créancier opère <b>ou</b> Federal Trade Commission (commission fédérale du commerce) : Consumer Response Center – FCRA, Washington, DC 20580 (877) 382-4357

### Les consommateurs peuvent demander une suspension pour motif de sécurité

Vous avez le droit de suspendre votre rapport d'évaluation de crédit pour des questions de sécurité. Les agences d'évaluation du crédit ne pourront alors pas divulguer d'informations via un rapport d'évaluation de crédit sans votre accord express. Cette suspension est conçue pour empêcher toute demande d'emprunt, de prêt ou d'autre service à votre nom d'être approuvée à votre insu. Veuillez toutefois noter que la mise en place d'une suspension pour contrôler l'accès aux informations personnelles et financières contenues dans votre rapport d'évaluation de crédit peut retarder, gêner ou empêcher l'approbation de vos demandes ultérieures de prêt, crédit, hypothèque ou de tout autre compte nécessitant l'octroi d'un crédit. À la place d'une suspension, vous pouvez choisir d'ajouter une alerte à la fraude initiale ou prolongée gratuite à votre dossier de crédit. Une alerte à la fraude initiale est une alerte d'une durée d'un an qui est placée dans le dossier de crédit d'un consommateur. Lorsqu'une alerte à la fraude apparaît dans le dossier de crédit d'un consommateur, une entreprise est tenue de prendre les mesures nécessaires pour vérifier l'identité du consommateur avant d'accorder un nouveau crédit. Si vous êtes victime d'un vol d'identité, vous avez droit à une alerte à la fraude prolongée d'une durée de 7 ans. Une suspension pour motif de sécurité n'est pas appliquée aux personnes ou entités, ou à leurs sociétés affiliées ou à aux agences de recouvrement agissant pour leur compte, avec lesquelles vous possédez déjà un compte et qui nécessitent des informations de votre rapport de crédit pour réviser ou collecter ledit compte. La révision du compte comprend les activités liées aux opérations de maintenance et de surveillance du compte, à l'augmentation des marges de crédit et à la mise à niveau et amélioration du compte.